



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

CONCOURS INTERNE ET 3^E CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE Session 2026

SPÉCIALITÉ : MUSIQUE – DISCIPLINE : ACCORDÉON

JURY D'ADMISSIBILITÉ DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Liste des candidats déclarés admissibles par ordre alphabétique

CONCOURS INTERNE - 2 Candidats

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 10/20

MOUNES Rémi
SOUM Baptiste

3^e CONCOURS – Aucun candidat

Attention ces résultats sont donnés à titre indicatif, seul le courrier individuel de notification des résultats, établi d'après les listes d'admissibilité ou d'admission fait foi.

Les candidats non admissibles recevront leur relevé de notes dans un délai de quinze jours maximum via leur espace sécurisé. Les candidats admissibles recevront leur convocation via leur espace sécurisé une dizaine de jours avant le début des épreuves d'admission.